

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE

Séance du lundi 01 juin 2026

Date de la convocation: 27/05/2026

Membres en exercice : 11
Le premier juin deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe FLAYOL

Présents : 10
Présents : Philippe FLAYOL, Thierry VUILLEMOT, Nathalie MACHET, Philippe LANCELLE, Kévin FLAYOL, Marie-José PASCAL, Patrick CARLY

Votants: 10
Pour: 10
Représentés: Michel THIBON représenté par Philippe LANCELLE, Sylvie FRANCHET représentée par Philippe FLAYOL, Aurélie CHOQUET représentée par Nathalie MACHET

Contre: 0
Excusée: Louna CLADEL

Abstentions: 0

Secrétaire de séance: Philippe LANCELLE

Objet: Demande de subvention d'une association - DE_045_2026

Monsieur le maire donne lecture du courrier de l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) qui demande une subvention d'un montant de 200€ pour l'année 2026.

Le conseil municipal est sensible aux services que cette association rend à la population, permettant notamment aux personnes fragiles et isolées de mieux vivre à domicile et être plus autonomes.

Après vote et délibération à l'unanimité, le conseil municipal décide d'octroyer la somme de 200€.

Le maire,
Philippe FLAYOL



Le secrétaire de séance
Philippe LANCELLE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Date de transmission de l'acte: 04/06/2026

Date de réception de l'AR: 04/06/2026

048-214800971-DE_045_2026-DE

A G E D I

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE

Séance du lundi 01 juin 2026

Date de la convocation: 27/05/2026

Membres en exercice : 11
Le premier juin deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe FLAYOL

Présents : 8
Présents : Philippe FLAYOL, Thierry VUILLEMOT, Nathalie MACHET, Philippe LANCELLE, Kévin FLAYOL, Marie-José PASCAL, Patrick CARLY, Louna CLADEL

Votants: 11

Pour: 11
Représentés: Michel THIBON représenté par Philippe LANCELLE, Sylvie FRANCHET représentée par Philippe FLAYOL, Aurélie CHOQUET représentée par Nathalie MACHET

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Philippe LANCELLE

Objet: Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde - DE_046_2026

Le plan communal de sauvegarde (PCS) contribue, à l'échelle communale, à la prévention des risques et à la gestion des crises associées. Il est d'intérêt général et d'utilité publique de le mettre en œuvre car ce document constitue un relais entre les politiques locales de prévention des risques et celles de la gestion des situations de crise à l'échelle communale

Le PCS organise, sous l'autorité du maire, la préparation et la réponse au profit de la population lors des situations de crise. Il prévoit en particulier :

Le regroupement de l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population ;

Les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes (au regard des risques connus),

L'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité,

Le recensement des moyens disponibles

Et la définition de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Il est proposé de mettre à jour le plan communal de sauvegarde à compter du 01.06.2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- ☐ APPROUVE la mise à jour du plan communal de sauvegarde dit PCS au 01.06.2026
- ☐ INFORME que ce PCS a été envoyé en préfecture

Le maire,
Philippe FLAYOL



Le secrétaire de séance
Philippe LANCELLE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Lancelle', written over a horizontal line.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Date de transmission de l'acte: 04/06/2026
Date de reception de l'AR: 04/06/2026
048-214800971-DE_046_2026-DE
A G E D I

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE

Séance du lundi 01 juin 2026

Date de la convocation: 27/05/2026

Membres en exercice : 11
Le premier juin deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe FLAYOL

Présents : 8
Présents : Philippe FLAYOL, Thierry VUILLEMOT, Nathalie MACHET, Philippe LANCELLE, Kévin FLAYOL, Marie-José PASCAL, Patrick CARLY, Louna CLADEL

Votants: 11

Pour: 11
Représentés: Michel THIBON représenté par Philippe LANCELLE, Sylvie FRANCHET représentée par Philippe FLAYOL, Aurélie CHOQUET représentée par Nathalie MACHET

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Philippe LANCELLE

Objet: Désignation du correspondant incendie et secours - DE_047_2026

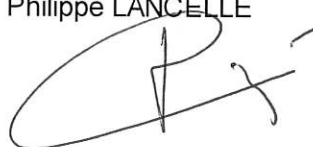
Cette demande de désignation est faite par le service interministériel de défense et de protection civile de la préfecture de Lozère. Le correspondant incendie et secours est en charge des questions de sécurité.

Après vote et délibération à l'unanimité, le conseil municipal désigne Kévin FLAYOL.

Le maire,
Philippe FLAYOL



Le secrétaire de séance
Philippe LANCELLE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Date de transmission de l'acte: 04/06/2026

Date de réception de l'AR: 04/06/2026

048-214800971-DE_047_2026-DE

A G E D I

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE

Séance du lundi 01 juin 2026

Date de la convocation: 27/05/2026

Membres en exercice :
11

Le premier juin deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe FLAYOL

Présents : 8

Présents : Philippe FLAYOL, Thierry VUILLEMOT, Nathalie MACHET, Philippe LANCELLE, Kévin FLAYOL, Marie-José PASCAL, Patrick CARLY, Louna CLADEL

Votants: 11

Pour: 11

Représentés: Michel THIBON représenté par Philippe LANCELLE, Sylvie FRANCHET représentée par Philippe FLAYOL, Aurélie CHOQUET représentée par Nathalie MACHET

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Philippe LANCELLE

Objet: Mise en sécurité électrique du temple de la Boissonnade - DE_048_2026

Comme évoqué lors de la dernière séance du conseil municipal, une mise en sécurité électrique du Temple de la Boissonnade est nécessaire. Monsieur le maire donne lecture du devis de Solair Elec d'un montant de 2 093€ HT pour la création d'un circuit « prise » dans le temple, à savoir: dépose de l'ancien circuit, pose et câblage de coupure, mise en service.

Après vote et délibération à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir ce devis.

Ultérieurement sera présenté un devis pour la réfection de l'éclairage

Le maire,
Philippe FLAYOL



Le secrétaire de séance
Philippe LANCELLE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Date de transmission de l'acte: 04/06/2026
Date de reception de l'AR: 04/06/2026
048-214800971-DE_048_2026-DE
A G E D I

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE

Séance du lundi 01 juin 2026

Date de la convocation: 27/05/2026

Membres en exercice :
11

Le un juin deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe FLAYOL

Présents : 8

Présents : Philippe FLAYOL, Thierry VUILLEMOT, Nathalie MACHET, Philippe LANCELLE, Kévin FLAYOL, Marie-José PASCAL, Patrick CARLY, Louna CLADEL

Votants: 11

Pour: 11

Représentés: Michel THIBON représenté par Philippe LANCELLE, Sylvie FRANCHET représentée par Philippe FLAYOL, Aurélie CHOQUET représentée par Nathalie MACHET

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Philippe LANCELLE

Objet: Complément de travaux "voirie communale 2026 hors subvention - DE_049_2026

Les travaux de voirie votés en avril et confiés à Lozère Ingénierie absorbent la totalité des subventions auxquelles la commune peut prétendre.

Cependant, les élus en charge de la voirie informent le conseil que certains travaux ne pourront pas attendre l'année prochaine, à savoir : la réfection partielle de voirie sur le chemin du Mas, la Grand'Rue et le chemin de Barbécède.

Ils présentent donc au conseil un devis de l'entreprise CABRIT d'un montant de 18 799.96€ HT.

Après vote et délibération à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir ce devis et autorise le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Ces travaux sont entièrement à la charge de la commune.

Le maire,
Philippe FLAYOL



Le secrétaire de séance
Philippe LANCELLE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Date de transmission de l'acte: 08/06/2026
Date de reception de l'AR: 08/06/2026
048-214800971-DE_049_2026-DE
A G E D I

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE

Séance du lundi 01 juin 2026

Date de la convocation: 27/05/2026

Membres en exercice :
11

Le un juin deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe FLAYOL

Présents : 8

Présents : Philippe FLAYOL, Thierry VUILLEMOT, Nathalie MACHET, Philippe LANCELLE, Kévin FLAYOL, Marie-José PASCAL, Patrick CARLY, Louna CLADEL

Votants: 11

Pour: 11

Représentés: Michel THIBON représenté par Philippe LANCELLE, Sylvie FRANCHET représentée par Philippe FLAYOL, Aurélie CHOQUET représentée par Nathalie MACHET

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Philippe LANCELLE

Objet: Délibération de la décision modificative n°2 - AEP ASSAINISSEMENT MOISSAC VALLEE FRANCAISE 2026 - DE_050_2026

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
2181 - 230	Installat° générales, agencements	0	1 020
2315 - 0	Installat°, matériel et outillage techni	0	-1 020
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		0	0

Le maire
Philippe FLAYOL



Le secrétaire de séance
Philippe LANCELLE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Date de transmission de l'acte: 04/06/2026
Date de reception de l'AR: 04/06/2026
048-214800971-DE_050_2026-DE
A G E D I